

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DGRI 42 Subvention (5.000 euros) à l'association Futur au Présent pour son projet Passer'aile.

M. Arnaud NGATCHA, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Futur au Présent.

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud NGATCHA au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention de 5 000 € est attribuée à l'association Futur au Présent (n° SIMPA 123682 – Dossier 2021_04401), dont le siège se situe 73 rue Greneta - 75002 Paris, pour la mise en place de son projet Passer'aile.

Article 2 : La dépense correspondante de 5 000 € sera imputée le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2021 et suivants, au titre des relations internationales, sous réserve du vote des crédits correspondants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO